



**Communauté d'Agglomération
du Pays de Saint-Omer**

2, Rue Albert Camus - CS 20079 - 62968 LONGUENESSE CEDEX

Service Aménagement / Urbanisme
Tél : 03.74.18.20.30 - Site internet : www.ca-pso.fr

Tous droits réservés - Reproduction et diffusion interdites - Imprimé le 25/06/2019

**PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL
DU PÔLE TERRITORIAL DE LONGUENESSE**

BAYENGHEM-LÈS-ÉPERLECQUES

**PLAN B : Repérage des éléments paysagers et
patrimoniaux à protéger (Art. L151-19 du CU)**

Date : 24/06/2019

Echelle : 1 / 5000



Vu pour être annexé à la délibération d'approbation n° D226-19
du conseil communautaire de la CAPSO en date du 24 juin 2019.

Le Président

François DECOSTER



ÉLÉMENTS PAYSAGERS À PROTÉGER :
(Art.L151-19 du Code de l'Urbanisme)

- Haie ou alignement d'arbres
- Espace vert et boisement

ÉLÉMENTS PATRIMONIAUX À PROTÉGER :
(Art.L151-19 du Code de l'Urbanisme)

- Éléments patrimoniaux avec prescriptions
- Éléments patrimoniaux avec préconisations

Le numéro indiqué fait référence à des fiches explicatives
annexées au règlement du PLU.

Le numéro indiqué fait référence à des fiches explicatives
annexées au rapport de présentation

